

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE**

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le
2025

ID : 059-215903691-20251127-20251124_9-DE



NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 20
- de votants 25

L'an deux mil vingt cinq
Le vingt-quatre novembre
Le Conseil Municipal de la Commune de MAING
Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après
convocation légale,
Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

**TARIFS DES LOCATIONS DE LA
SALLE LOUIS ARAGON ET DE LA
SALLES DES SPORTS POUR
MANIFESTATIONS A BUT LUCRATIF**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 27/11/2025

Procurations respectives à : MP. THUILLET C. COLLET C. MERCIER P. BAUDRIN G. COLLET

Etaient excusés : C. DESROUSSEAUX V. PORQUET L. PHILIPPE G. MONTAY D. RAMEZ I. PLOUVIER C. GRAND

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 18/11/2025

M. l' Adjoint aux finances fait part aux membres de l'assemblée délibérante de l'opportunité de revoir le tarif des locations applicables à la location de la Salle Aragon et de la Salle des Sports pour l'organisation de salons et manifestations à but lucratif avec vente de produits sur place.

Il propose une augmentation de tarifs en rapport avec les frais engendrés par l'occupation de ces salles à savoir la fourniture d'eau, de chauffage, d'électricité, les frais de mise à disposition du matériel de cuisine, d'entretien et de nettoyage des locaux;

Le Conseil Municipal, considérant que le tarif antérieur avait pris effet au 1^{er} janvier 2025 et après en avoir délibéré, adopte les tarifs ci-dessous qui prendront effet au 1^{er} janvier 2026

	TARIFFS 2025	TARIFFS 2026
TARIFFS DE LOCATION DE LA SALLE LOUIS ARAGON ET DE LA SALLE DES SPORTS MANIFESTATION A BUT LUCRATIF		
* Salle Aragon - samedi et dimanche	2 142,00 €	2 185,00 €
* Salle des sports – samedi et dimanche	2 677,00 €	2 730,00 €
* Salle Aragon et salle des sports – samedi et dimanche	4 284,00 €	4 370,00 €
➤ Mise à disposition de matériel :		
* une table	16,05 €	16,37 €
* une chaise	2,15 €	2,20 €
* avancée de scène Aragon	160,65 €	163,90€
➤ Installation de ces matériels par les services techniques (ou d'autres structures)		
* Taux horaire TTC – 1 ouvrier	53,30 €	54,40 €
majoration pour intervention dimanche et jours fériés : + 75%		

Conformément à la décision prise par délibération exécutoire du 2 juin 1995, la mise à disposition de la ligne téléphonique fera l'objet de la mise en recouvrement d'un forfait de 8 euros lors des locations de salles.

Toutefois, afin de garantir la commune des défections injustifiées des demandeurs, l'assemblée locale a décidé par délibération du 30 décembre 2003, d'exiger le versement du montant total de la location payable dès réception du titre de recettes émanant de Monsieur le Percepteur en poste à VALENCIENNES, deux mois

avant la date de location (de date à date). En cas de non paiement dans ce cas, la salle ne sera pas mise à disposition.

D'autre part, considérant la nécessité de recouvrer le coût représentatif de la vaisselle cassée et du matériel mis à disposition emporté, l'assemblée décide d'appliquer les tarifs ci-annexés.

Les montants des locations, des arthes et des coûts de matériels ou vaisselles seront versés entre les mains de SGC de Valenciennes, à Monsieur le Percepteur de VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes à l'article 752 du budget communal.

Vote : 23 pour et 2 abstentions

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 27/11/2025

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

